

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 2 FEVRIER 2011

Lors de sa réunion du 2 février 2011, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Nouvelle saisine

Projet d'extension du réseau hydraulique régional du Languedoc-Roussillon (Aqua Domitia)

Par lettre en date du 22 décembre 2010, reçue le 29 décembre 2010, le Président du directoire de BRL (Compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc) a saisi la Commission nationale d'un projet d'extension du réseau hydraulique régional de la Région Languedoc-Roussillon, alimenté à partir du Rhône, vers des territoires à ressources en eau déficitaires ou limitées, en vue de sécuriser les approvisionnements en eau pour l'irrigation des terres agricoles et l'alimentation en eau potable après traitement.

Ce projet, dénommé Aqua Domitia, a déjà fait l'objet d'une saisine le 25 mai 2009. Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2009, la Commission a décidé qu'elle devrait être à nouveau saisie dès lors que les conclusions des études menées dans le cadre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)) seraient connues. Elle a toutefois considéré que le premier maillon du projet, au Sud de Montpellier, pouvait être séparé du projet global, s'il s'avérait urgent, et faire l'objet d'une publication, ce qui a été fait.

Le projet consiste à réaliser différents maillons d'une conduite hydraulique enterrée afin d'étendre vers l'ouest la zone actuellement desservie à partir du maillon Sud-Montpellier en cours de construction :

- le maillon Val d'Hérault d'une longueur de 41 km avec une canalisation comprise entre 600 et 900 mm ;

- le maillon Biterrois d'une longueur de 31 km avec une canalisation d'un diamètre de 600 mm.

Le dossier de saisine mentionne par ailleurs trois autres maillons :

- le maillon « Puech de Labade » d'une longueur de 13 km avec une canalisation de 600 mm, pour sécuriser l'alimentation en eau des stations touristiques de l'Aude ;
- le maillon du Minervoise, d'une longueur de 5 à 10 km avec une canalisation de 300 mm destiné à substituer une nouvelle ressource afin de réserver la nappe souterraine pour les besoins en eau potable ;
- le maillon « Nord et Ouest Montpellier », d'une longueur de 42 km avec une canalisation comprise entre 300 et 600 mm, destiné à desservir les zones Nord et Ouest de Montpellier. Ce maillon objet de la première saisine, n'est mentionné que pour mémoire dans la seconde.

In fine, ce programme se traduira par un transfert d'eau de 2,5 m³/s (y compris les 850 l du maillon Sud de Montpellier qui vient d'être déclaré d'utilité publique) portant à 14,5 m³/s les prélèvements dans le Rhône actuellement d'environ 12 m³/s.

La Commission nationale a décidé que ce projet comprenant cinq maillons doit faire l'objet d'un débat public qu'elle organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Cette décision est fondée sur les éléments suivants :

- par la nature et le volume des transferts opérés entre bassins fluviaux, le projet présente un caractère d'intérêt national,
- en sécurisant les approvisionnements en eau, le projet présente des enjeux socio-économiques significatifs, en favorisant la compétitivité des productions agricoles, le développement de l'activité touristique et la croissance démographique,
- en raison des modifications sensibles de l'utilisation des sols qu'une ressource en eau plus abondante est susceptible d'entraîner, les impacts du projet sur l'environnement sont importants.

La Commission nationale a nommé Monsieur Philippe MARZOLF président de la commission particulière du débat public sur le projet « Aqua Domitia ».

II – Débats décidés

1 - Projet de reconstruction de la ligne de grand transport entre Arras et Lille

La Commission nationale a nommé Monsieur Michel GIACOBINO président de la commission particulière du débat public sur le projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Lille et Arras.

2 – Projet de réalisation d'une piste longue adaptée aux vols long-courriers à Mayotte

Sur proposition de Madame Anziza MOUSTOIFA, présidente de la commission particulière du débat public sur le projet de réalisation d'un piste longue adaptée aux vols long-

courriers à Mayotte, la Commission nationale a nommé membre de la commission particulière Monsieur Martial HENRY.

III– Débats terminés

Projet de réseau de transport public du Grand Paris et projet Arc Express

La Commission nationale se félicite des bonnes conditions dans lesquelles se sont déroulés les débats sur le projet Arc Express et le projet de réseau de transport public du Grand Paris et souligne tout particulièrement la participation large et active du public.

Les compte rendus et bilans des deux débats seront rendus publics le 31 mars 2011.

IV– Concertation recommandée

Projet de création d'un stade multifonctionnel à Nanterre (Hauts-de-Seine)

La Commission nationale a donné acte à la société RACING ARENA, filiale de la Société OVALTO Investissement, et à l'Etablissement public d'aménagement de la Défense et de Seine Arche (EPADESA) du compte rendu de la concertation que la Commission avait recommandée par sa décision n° 2010/38/ARENA/1 du 2 juin 2010 et qu'ils ont menée du 18 octobre au 16 décembre 2010 sur le projet de création d'un stade multifonctionnel à Nanterre (Haut-de-Seine) sous l'égide d'un garant.

Elle considère que le compte rendu incluant le rapport du garant est satisfaisant en ce qu'il démontre que les recommandations de la Commission ont été suivies par les maîtres d'ouvrage.

Philippe DESLANDES